

Mobilité

Les Routes

Réalisation d'axes routiers, entretien, sécurisation : à travers ces grandes missions, il s'agit de permettre aux usagers de se déplacer en toute sécurité et dans les meilleures conditions sur l'ensemble du réseau routier du département.

Développer les grands axes routiers



déviation de Vendôme

Vecteurs d', les axes routiers sont primordiaux pour le département. Alors que la RN10 traverse le Loir-et-Cher d'Est en Ouest, priorité est donnée au développement de l'axe de Vendôme à l'A85. Après l'aménagement de l'axe Vendôme/Blois en 2x2 voies, les déviations de Vendôme et de Cellettes, l'aménagement du secteur de Cap ciné à Blois est programme jusqu'à fin 2018.

[Plus d'infos sur les travaux du secteur routier de Cap ciné.](#)

Pour assurer la maîtrise des coûts et des délais, le Conseil départemental assure lui-même la maîtrise d'ouvrage et l'acquisition foncière des terrains nécessaires aux travaux d'aménagement.

Assurer la sécurité routière

L'œil rivé sur les bilans d'accidentologie, les services du Conseil départemental agissent à deux niveaux :

L'entretien courant : entretien des glissières de sécurité et des marquages au sol, aménagement de la signalisation directionnelle et de police...

La réalisation de grands **aménagement routiers** de sécurité comme les grands carrefours (giratoire René-Gentil, aménagement des secteurs Cap-Ciné et Patte d'Oie à Blois) ou les déviations (Cellettes, Chemery, Cormeray)...

Surveiller et entretenir le réseau

Travaux, accidents, intempéries, grandes manifestations sportives... Quels que soient les événements susceptibles de perturber le trafic, les services du Conseil départemental agissent au quotidien pour limiter les perturbations et fluidifier la circulation.

Pour assurer un réseau praticable en permanence et préserver le patrimoine routier, la division Routes entretient

régulièrement les voies et les accotements.

Deux périodes sont cruciales :

L'été avec le fauchage de la végétation pour assurer une visibilité maximale

L'hiver avec le dispositif de **viabilité hivernale** et les opérations de salage et de déneigement.

La division Routes est répartie en 3 divisions (Nord, Centre, Sud) elles-mêmes divisées en 14 centres d'exploitation sur tout le département dont 9 assurent un dépôt de sel l'hiver.

Gérer le domaine public routier départemental

Autorisations de travaux, arrêtés de circulation ou d'alignement... C'est au Conseil départemental que revient la gestion du réseau routier départemental.